

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-257-4.1, Le président de Couesnon Marches de Bretagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) suivantes :

- La modification n°2 et la révision allégée n°3 du PLU de Bazouges-la-Pérouse, portant sur des modifications de zonages urbains, l'évolution d'OAP sectorielles, l'ajout de bâtiments agricoles comme pouvant changer de destination, la création d'un STECAL, la suppression d'un emplacement réservé, le classement d'arbres remarquables et la modification d'un zonage naturel ;
- La modification n°4 et les révisions allégées n°4 et 5 du PLUi du Coglais portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour la construction d'une gendarmerie, la création et modification de STECAL, l'ajout de bâtiments agricoles comme pouvant changer de destination et l'extension mesurée de deux zones urbaines ;
- La modification n°1 du PLU de Rimou portant sur la création d'un secteur destiné à l'extension d'une entreprise de travaux agricoles.

A cet effet, Monsieur Jean-Charles BOUGERIE a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera :

**du lundi 21 juillet 2025 à 9h00 au vendredi 22 août 2025 à 17h00**

Les pièces du dossier seront déposées afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- Au siège de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne aux jours et heures d'ouverture ;
- En mairies des communes de Maen Roch, Bazouges-la-Pérouse et Rimou aux jours et heures d'ouverture ;
- Sur les sites internet des communes de Bazouges-la-Pérouse, Maen Roch, Saint-Germain-en-Coglès et de la communauté de communes ;
- A l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6335>

Il vous est possible de consigner vos observations dès l'ouverture de l'enquête :

- Sur les quatre registres d'enquête disponibles au siège de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne, en mairie de Maen Roch, Bazouges-la-Pérouse et de Rimou ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé indiqué ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/6335>
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6335@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6335@registre-dematerialise.fr) ;
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique relative aux procédures d'évolution des documents d'Urbanisme de Couesnon Marches de Bretagne ;  
Couesnon Marches de Bretagne  
BP 22  
35460 Maen Roch

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences et recevra en outre, personnellement, toutes les observations qui pourront être faites sur les projets d'évolution des documents :

- o Le lundi 21 juillet de 14h00 à 17h00 en mairie de Maen Roch
- o Le mardi 29 juillet de 9h00 à 12h00 en mairie de Rimou
- o Le mercredi 6 août de 9h00 à 12h00 en mairie de Bazouges-la-Pérouse
- o Le vendredi 22 août de 14h00 à 17h00 au siège de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis à Couesnon Marches de Bretagne.

Le Président, Christian HUBERT